

Stage syndical à Amiens  
**le mardi 8 décembre 2020**

Bulletin  
**Octobre 2020**

**AGIR COLLECTIVEMENT  
DANS SON ÉTABLISSEMENT**

Au verso de ce bulletin,  
les modalités d'inscription  
au stage.  
Le lieu précis du stage  
(à Amiens) sera  
communiqué aux inscrits.

## Le programme du stage

- **9h** Accueil Café
- **9h30** Qu'est-ce que le SNES ?  
La vie du SNES dans  
l'établissement  
Faire vivre une section syndicale  
Les outils syndicaux à notre  
disposition  
Échanges d'expérience
- **12h** Pot convivial  
Repas libre
- **14h** Reprise de la discussion  
Agir en CA  
Les instances dans  
l'établissement
- **16h** Perspectives d'action des  
S1 et du secrétariat départemental

## Édito

Selon un sondage réalisé par OpinionWay pour le Snes-FSU auprès d'un échantillon représentatif de 512 enseignants du 2nd degré du 2 au 7 octobre 2020, 82 % des professeurs se disent "fatigués" et 75 % "désabusés". S'ils sont "heureux de retrouver leurs élèves", ils estiment à 43 % les classes surchargées et à 38 % les inégalités scolaires aggravées. En outre, 77 % des enseignants se disent "inquiets" et 81 % **"insatisfaits" de la façon dont le ministre a géré la crise**, 58 % étant "marqués par les informations contradictoires". »

En même temps que cette information, circulait le nouveau scoop lié à notre protection au travail : selon une enquête de Reporterre (site d'information indépendant), le traitement biocide à base de zéolithes d'argent des 5 masques DIM dont tous les personnels ont été équipés serait **toxique pour notre santé** ! Non seulement les conditions de rentrée complètement improvisées et incohérentes font prendre des risques au quotidien aux élèves et aux enseignants (36% des nouvelles contaminations quotidiennes) mais en plus le peu de protection qui nous est accordée représente lui-même un risque pour notre santé ! La rentrée est bien sous contrôle Monsieur Blanquer ! Bravo !

Et comme si tout cela ne suffisait pas, l'information selon laquelle Blanquer envisagerait d'octroyer une **prime annuelle de 150€** (sic!) pour l'équipement en matériel informatique des seuls enseignants devant élèves tombe à pic pour parfaire le tableau ! Même lorsque Blanquer se trouve contraint de donner un peu il le fait avec mépris ! Que faire de ces 150€ au regard du coût réel de l'équipement et des connexions... acheter une tablette pousive ??? Quel mépris pour les infirmières, les AED, les CPE, les secrétaires... qui ont poursuivi aussi avec engagement le travail à la maison pendant le confinement !

Le SNES estime donc que Jean-Michel Blanquer est "désavoué" et formule ces demandes :

- la distribution quotidienne de masques chirurgicaux gratuits pour les personnels et les élèves dans les établissements

- la reprise d'un dialogue réel sur les mesures de protection et de prévention la revalorisation des enseignants, sans contrepartie
- la suspension des 1 800 suppressions d'emplois prévues pour la rentrée 2021 et un plan pluriannuel de création d'emplois
- une prime d'équipement pour tous les personnels qui soit autre chose qu'une aumône.

**Pour obtenir satisfaction, nous avons et avons toujours eu la force du nombre ! Il n'y a aucune fatalité à subir lorsqu'on peut s'unir !**

C'est pourquoi, le SNES80, après le conseil syndical du 6 octobre dernier, a décidé de continuer les discussions engagées lors d'un stage le mardi 8 décembre dont l'intitulé est « Agir collectivement dans son établissement ». En effet, il est plus que nécessaire pour nos professions de réussir à dépasser la fatigue, de ne pas se laisser abattre par le désabusement, de relever collectivement la tête, de s'unir, de **jouer collectif dans les établissements pour avancer** vers des conditions de travail dignes, des recrutements, un métier digne, une reconnaissance individuelle et collective de notre expertise en matière d'enseignement et d'éducation et un salaire à la hauteur de l'engagement de la profession !

**Le SNES a, plus que jamais, un rôle fédérateur** important à jouer dans ce contexte ! Comme tout enjeu collectif, cela se construit quotidiennement, au plus près des collègues, c'est de cela dont il sera véritablement question lors du stage du 8 décembre.

**Venez nombreuses et nombreux !**



**Pour rejoindre  
un collectif**

*Je suis correspondant SNES : qu'est-ce que le SNES attend de moi au juste ?*

*Trop compliqué de faire une liste FSU au CA : et est-ce bien utile ?*

*Il n'y a pas de section syndicale dans mon établissement : comment démarrer ?*

*Je suis intervenu dans mon établissement et mon chef se venge : que faire ?*

Stage syndical à Amiens  
**Mardi 8 décembre 2020**

**AGIR COLLECTIVEMENT  
DANS SON ÉTABLISSEMENT**

Pour vous inscrire, rien de plus simple :

- Inscrivez-vous à l'adresse : [snes80@amiens.snes.edu](mailto:snes80@amiens.snes.edu) ou directement sur le site <https://amiens.snes.edu> rubrique « Stages syndicaux »
- Reproduisez la demande de congé pour formation syndicale ci-dessous et déposez-la au secrétariat de votre établissement, **avant le 8 novembre délai de rigueur** (1 mois à l'avance)
- Le lieu précis du stage (à Amiens) et les modalités pratiques (repas, etc) vous seront indiqués après inscription

---

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE - DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

Nom, Prénom :  
Grade et Fonction :  
Établissement :

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens  
S/c de M .....(1)

Conformément aux dispositions

de la loi n°84/16 du 11/01/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2),  
de la loi n°82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'état (2),

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

le..... (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/93).

A ..... le .....

Signature

1 : Nom et Fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique,

2 : Indiquez les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou nom),

3 : Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquez ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.